

① FACILITER L'ACCES AU FONCIER ET A L'EAU



Contexte et enjeux

L'accès au foncier reste un enjeu majeur pour l'installation de porteurs de projet en agriculture de proximité. La transmission des fermes, lorsqu'elle ne va pas à l'agrandissement des exploitations existantes, s'effectue dans 85% des cas dans le cadre familial. Et le territoire du PAT est connu pour être un secteur de tension foncière et de diminution de la surface agricole. Faciliter l'accès au foncier, c'est maintenir et développer le nombre d'agriculteurs présents sur le territoire et lutter contre la tendance de fond à l'agrandissement. L'accès au foncier ne doit toutefois pas passer exclusivement par la maîtrise publique des terrains, qui reste mal vécue par le monde agricole mais s'élargir à la diversification des productions, l'accueil par des exploitants existants de porteurs de projets, l'accompagnement des agriculteurs dans leur projet de transmission des fermes.

Indissociable de la production, l'accès à l'eau doit être traité en parallèle : les organismes de gestion de l'eau ouvrent des droits aux nouveaux exploitants et aux projets de production de proximité. En cas de maîtrise foncière publique, les études hydrologiques peuvent être prises en charge pour vérifier la disponibilité de la ressource. Dans un contexte de tension (stress hydrique, restriction), la connaissance et la gestion de la ressource est cruciale. Elle fait l'objet des premières études du Plan Territorial de Gestion des Eaux sur le bassin du Curé. En parallèle, la mobilisation de l'eau traitée des pôles épuratoires constitue une ressource alternative à développer comme mesure d'atténuation aux impacts du changement climatique.

Actions pré-identifiées :

1. Identifier les secteurs de veille et de maîtrise foncière publique
2. Identifier les fonciers en lien avec la transmission des exploitations
3. Identifier le foncier favorable au maraîchage et à l'arboriculture
4. Adapter les documents d'urbanisme pour favoriser le développement de la production et de la commercialisation des productions agricoles de proximité
5. Agir dans le cadre du PTGE sur l'accès à l'eau
6. Développer la Réutilisation des Eaux Usées Traitées

Objectif Stratégique : Adapter le système alimentaire pour plus de résilience et d'autonomie.

Objectif Opérationnel : Renforcer la production locale destinée à la consommation locale

Groupe de travail : EPCI, communes, Département, Chambre interdépartementale d'agriculture 17-79, SAFER, CFU, Terre de Liens, Eau 17, ADEAR17.

Effets attendus :

- Développer des surfaces pour des projets d'agriculture de proximité* (définition à préciser en GT)
- Maintien du nombre d'agriculteurs sur le PAT
- Limitation du phénomène d'agrandissement
- Développer l'accès à l'eau pour l'agriculture de proximité et durable
- Démonstrateur REUT incluant modèle économique (coût de revient de l'eau REUT, prix de revente)
- Meilleure connaissance de la ressource en eau

Points de vigilance :

- Partager les connaissances sur le foncier, les porteurs de projet
- Mettre en place une instance et des procédures d'instruction communes (instruction des terrains, choix des porteurs de projet...)
- Partager les ressources en eau (calendrier PTGE)

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'agriculteurs sur le territoire du PAT
- Surface moyenne des exploitations
- Nombre d'habitants nourri par un agriculteur
- Surface de foncier orienté vers la production de proximité
- Volumes d'eau mis à disposition de l'agriculture de proximité
- Volume d'eau REUT dont bénéficie l'agriculture de proximité

Contact des référents du groupe de travail

XXX